

INFO CONSEILS

Bois & dérivés

CONSTRUIRE EN BOIS
CONSTRUIRE HUMAIN

N°7

L'information pratique des utilisateurs du bois et de ses dérivés.



L'habitat en bois est économique

*Bien mis en œuvre,
le bois représente des économies durables.*

DES ÉCONOMIES À LA CONSTRUCTION.

Les avantages de la filière sèche.

La filière sèche - construire en bois et/ou en acier - est bien plus rapide que la filière humide (le béton nécessite de l'eau). La durée du chantier étant réduite, les frais financiers des emprunts sont plus faibles.

La structure porteuse en bois représente par ailleurs moins de 20% des coûts de construction.

Et comme le poids d'une maison en bois est plus léger que celui d'une maison maçonnée, les travaux de fondations sur des terrains peu porteurs sont moins coûteux.

Les bénéfices d'une bonne coordination sur le chantier.

Sous réserve de coordination effective entre les différents corps d'Etat, les travaux de second œuvre ne sont pas plus onéreux avec une ossature bois.

Au contraire, les percements sont aisés. Et si un parti pris architectural exceptionnel, allié à un choix de matériaux et d'équipements intérieurs haut de gamme, peuvent aboutir à un budget de construction élevé, sur ce plan, le coût financier est le même pour tout type de construction.

Cette fiche d'information vous est gracieusement offerte
par votre négociant spécialiste en bois et dérivés.



Mais, bien souvent, c'est l'architecte qui permet aux particuliers de réduire les coûts. De par son métier - exploiter toutes les ressources créatives à l'intérieur d'un budget donné - il apporte des solutions inédites et performantes au moment de la conception. Ensuite, assurant le suivi du chantier de concert avec le constructeur bois, il permet d'éviter les dysfonctionnements entre les corps d'Etat des métiers secondaires, source avérée de dépassements budgétaires.

DES ÉCONOMIES À L'USAGE.

Le bois est le matériau des performances thermiques.

La maison en bois étant naturellement plus isolée qu'une maison maçonnée, elle permet de réaliser 20 % d'économie en chauffage,



voire beaucoup plus. Sur la durée d'un emprunt portant sur 15 à 20 ans, la somme économisée se chiffre en plusieurs milliers d'euros. Et comme les performances de l'ossature bois s'inscrivent naturellement dans les normes fixées par la Réglementation Thermique 2000 (RT 2000) - et mieux encore - être en conformité avec les nouvelles réglementations n'induit aucune dépense supplémentaire.

Le bois limite les frais d'entretien.

Les traitements protecteurs sont effectués avant la construction, et selon les normes en vigueur : insecticides et fongicides sont appliqués une fois pour toutes. Quant à la résistance à l'humidité, elle est fondamentalement liée à la conception architecturale, au respect des techniques de construction en bois (revêtements posés sur une ossature indépendante qui assure la ventilation), et au choix des essences. Globalement, les frais d'entretien se limitent à la rénovation des peintures ou lasures extérieures... ■



Cette fiche d'information vous est gracieusement offerte par votre négociant spécialiste en bois et dérivés.

bois

Pensez
ducros

9, rue Joseph Cugnot - Z.I. du Brezet - BP 17
63014 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2

- Tel : 04 73 42 25 70

- Fax : 04 73 42 25 71

E-mail : bois@ducros-bois.fr



www.lecommercedubois.info

